

Délibération n°
2024.060

Séance du 19/06/2024
N° ordre : 12



Nombre de Conseillers

- En exercice : 27
- Présents : 19
- Excusés : 8
- Votants : 22
dont 3 pouvoirs

**VOTE : délibération
adoptée avec**

POUR	22	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

OBJET :

**SYNDICAT
INTERCOMMUNAL DU
COLLEGE DE LARCHE**

Modification des statuts

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 21/06/2024

Date de télétransmission
en préfecture : 21/06/2024

Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix-neuf juin deux mil vingt-quatre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie (salle d'honneur) sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juin 2024

PRESENTS : Alain LAPACHERIE, Dominique BORDEROLLE, Dominique PAROUTOT, Anne-Marie OUMEDJKANE, Martine JUGIE, Alain ISELIN, Marie-Paule TOURNADOUR, Bernard GILLET, Henri ROSENDO, Thierry DUPONT, Denis LOUBRIAT, Elisabeth DEJEAN, Carine PERRIER, Nathalie BIGEAT-MARCOU, Olivier BOUDY, Céline CHASTIN, Nathalie EL KEJJAOU, Geoffrey GIBERT, Brigitte NIRONI.

EXCUSES : Michel CENDRA-TERRASSA (pouvoir donné à Dominique PAROUTOT), André CHASTAN (pouvoir donné à Marie-Paule TOURNADOUR), Sylvie POLOMACK, Elisabeth GODIN-SAULIERE, Jérôme MIRAT, Stéphane RAYNAUD (pouvoir donné à Brigitte NIRONI), Sophie FAGLAIN, Baptiste POUMEAU.

SECRETARE : Anne-Marie OUMEDJKANE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Collège de Larche du 24 mai 2024 adoptant de nouveaux statuts ;

Vu la délibération n° 2024.042 du conseil municipal en date du 23 mai 2024 transférant la compétence « Enfance – Jeunesse – Accueil des 3 à 17 ans » au Syndicat Intercommunal du Collège de Larche à compter du 1^{er} septembre 2024 ;

Vu le projet de nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal du Collège de Larche annexé à la présente ;

Considérant que l'ensemble des dispositions modifiant les statuts du Syndicat Intercommunal du Collège de Larche a été présenté à l'assemblée délibérante ;

Considérant que tous les membres sont appelés à délibérer sur ces nouveaux statuts ;

Après avoir pris connaissance des différentes modifications apportées aux statuts et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal du Collège de Larche tels qu'annexés à la présente délibération.**
- **CHARGE le Maire de l'exécution de la présente délibération.**

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 19 juin 2024,

Le Maire,



Alain LAPACHERIE